

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »

29 avenue de Verdun

63190 LEZOUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

REUNION DU 23 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle culturelle du LIDO à Lezoux, après convocations légales en date du 16 juillet 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT

Etaient présents :

Mme Josiane HUGUET	Mme Claire GATTI
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Cédric DAUDUIT
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Patricia LACHAMP
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Patrick GIRAUD	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda BOILON	Mme Michelle CIERGE
M. Alain COSSON	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
M. Guillaume FRICKER	Mme Séverine VIAL
Mme Sylvie ROCHE	M. Yannick DUPOUÉ
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Bernadette RIOS	

VOTE : En exercice : 35 Présents : 25 / Représentés : 8 Votants : 33

Votaient par procuration :

Mme Julie MONTBRIZON (à M. Patrick GIRAUD)
M. Daniel PEYNON (à Mme Élisabeth BRUSSAT)
Mme Annick FORESTIER (à Mme Josiane HUGUET)
Mme Marie-France MARMY (à M. Alain COSSON)
Mme Catherine MORAND (à M. Christian BOURNAT)
Mme Anne-Marie OLIVON (à Mme Sylvie ROCHE)
M. Bruno BOSLOUP (à Mme Bernadette RIOS)
M. Antoine LUCAS (à M. Yannick DUPOUÉ)

Absents :

M. Thierry TISSERAND
M. Florent MONEYRON

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : ECONOMIE – COVID 19 – AIDES AUX COMMERCES AVEC POINT DE VENTE VERSEMENT DES SUBVENTIONS

ECONOMIE – COVID 19

AIDES AUX COMMERCES AVEC POINT DE VENTE

VERSEMENT DES SUBVENTIONS

- VU le règlement européen d'aide aux entreprises, CE n°1407/2013 de minimis (aide plafonnée à 200 000€ par entreprise sur 3 exercices fiscaux) ;
- VU le CGCT et notamment l'article L1511-3, relatif aux aides en matière d'investissement immobilier des entreprises ;
- VU les délibérations n°32 du Conseil Communautaire en date du 28/09/2017, n°24 du 28/06/2018 et n°04 du 28/03/2019 relatives à la mise en place d'une aide financière CCEDA aux commerces de proximité situés sur le territoire de la CCEDA et ses mises à jour successives ;
- **CONSIDERANT** l'épidémie de COVID19 impliquant des mesures supplémentaires en termes de nettoyage et de désinfection

Madame la Présidente rappelle que 5 entreprises ont bénéficié de l'aide aux commerces avec point de vente, le versement de la subvention a été accéléré compte-tenu que plusieurs d'entre elles étaient concernées par un arrêté de fermeture administrative, suite aux mesures sanitaires prises dans le cadre du COVID-19.

Conformément aux décisions de l'exécutif précédent, il convient d'acter le versement des subventions par délibération, en conséquence les montants versés aux entreprises s'établissent comme suit :

Nom de l'entreprise	Localisation	Montant notifié HT de l'aide	Montant de l'aide versée
SARL La Boulange d'Antan	63190 Ravel	5000€	5000€ (Subvention Plafond)
SARL L'Essentiel	63190 Orléat	5000€	5000€ (Subvention Plafond)
SARL Restaurant du Pont	63350 Joze	5000€	5000€ (Subvention Plafond)
SARL Optique Heraud	63190 Lezoux	5000€	2200€ (Acompte sur présentation des factures acquittées)
SARL Suprême Beauté	63920 Peschadoires	3496€	3496€

Ceci exposé, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire de confirmer le versement des subventions suivantes selon le tableau ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE** la proposition de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 28 juillet 2020

Signé par Élisabeth BRUSSAT